

RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE

Les travaux de génie civil

Raccordement à la fibre et travaux d'infrastructure

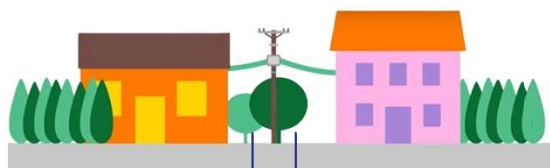
Pour raccorder les logements existants, Mayenne Fibre, en tant qu'opérateur d'infrastructure, intervient sur le domaine public. Il appartient ensuite au propriétaire de prolonger le raccordement sur sa partie privée. Pour ces travaux, certains opérateurs commerciaux proposent un conseil technique (et/ou une aide financière sous conditions de ressources, lot 3 de décomissionnement du cuivre uniquement).

Pourquoi des travaux sont-ils parfois nécessaires ?

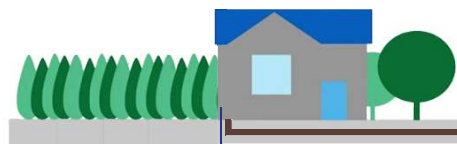
En général, nous utilisons les infrastructures existantes (poteaux Télécom Orange, poteaux électriques, ...). Mais, il arrive que :

- L'ancienne ligne (cuivre) soit enterrée directement dans le sol, sans fourreau.
- L'ancienne ligne passe par des domaines privés non réutilisables.
- Il n'y ait aucun support pour faire passer le nouveau câble.

Mayenne Fibre installe l'infrastructure (souvent des poteaux) sur le domaine public. Le propriétaire doit ensuite choisir, sur sa partie privée une solution aérienne ou souterraine pour rejoindre son habitation si elle est éloignée du domaine public.



Voie aérienne (poteaux)



Voie souterraine (gaines)

Quelles sont les étapes pour vous ?

Si le technicien de votre opérateur commercial n'a pas pu installer la fibre par manque d'infrastructure, voici la marche à suivre :

1. Côté Rue (Domaine Public)

Votre opérateur commercial nous signalera votre échec d'installation. Nous lancerons alors une étude et les travaux nécessaires (à notre charge) pour amener la fibre jusqu'à votre limite de propriété.

2. Côté Maison (Domaine Privé) :

Les travaux sur votre domaine privé jusqu'à votre limite de propriété sont à votre charge. Vous devez faire appel à une entreprise de travaux (ou vous rapprocher de votre opérateur commercial qui pourra vous conseiller le cas échéant) pour créer un passage (aérien ou souterrain) entre la rue et votre maison. N'hésitez pas à vous concerter avec vos voisins si les travaux peuvent être mutualisés !

Vous retrouverez toutes les informations nécessaires sur notre page "Particulier" dans l'onglet "Faire raccorder un nouveau logement" de notre site.



Retrouvez notre formulaire de contact sur notre site



www.mayenne-fibre.fr



02 43 56 55 74